

**Comité de pilotage du Plan de conservation partagée – 3e Réunion
Vendredi 14 mars 2014**

Relevé des décisions

I. Question sur la constitution du CP

I. 1. Remplacement de membres du CP.

Les membres empêchés peuvent se faire remplacer par une personne du même collège. La procuration sera ajoutée au bas de la convocation. Il faudra prévoir la procédure de remplacement dans la convention.

I. 2. Collège des scientifiques :

Le collège des mathématiciens sera élargi de 5 à 6 mathématiciens pour renforcer la représentation des mathématiques appliquées dans le CP.

II. Travail sur le corpus :

Pour évaluer le corpus des titres à inclure dans le PCMath, les titres vivants (environ 900 titres présents dans le CFP) vont être examinés. Trois binômes de mathématiciens se sont réparti le travail. Pour l'évaluation du corpus, les mathématiciens peuvent faire appel à des collègues.

II.2 Discussion sur le travail sur le corpus.

Quels pourraient être les critères pour inclure un titre dans le corpus ? Faut-il restreindre le périmètre ? Faut-il éliminer les titres qui sont du ressort d'une autre discipline ?

Conclusion : On définit une première liste d'environ 200-300 titres incontournables. Pour les revues à la frontière des disciplines on pourra se mettre en contact avec d'autres communautés dans un second temps. Le PCMath ne devrait pas viser l'exhaustivité. Un titre non retenue dans cette première liste n'implique pas sa disparition, seulement que sa conservation n'est pas organisée au niveau national.

III. Outils de travail

III. 1 FLORA

Après un retour sur les tests sur la plateforme Flora (plateforme de travail de gestion partagée et d'archivage des documents nécessaires au fonctionnement des plans de conservation partagés), quelques questions seraient à préciser par le CTLES. Pour évaluer l'interopérabilité du CFP avec FLORA, des tests seront faits avec Mathdoc.

III. 2 PMB ou CFP

Il a été décidé d'utiliser pour le moment le CFP comme outil de travail du PCMath. L'ABES et le CTLES, étant tous les deux opérateurs communs pour les plans de conservation partagée, vont développer un outil de travail qui sera utilisé par les plans de conservation partagée au niveau

national. Les informaticiens de Mathdoc vont suivre les évolutions au niveau de ce logiciel commun pour envisager éventuellement un passage du CFP vers l'outil commun.

III. 3 Présentation du CFP

Jean-Luc Archimbaud de Mathdoc présente le CFP développé par la cellule MathDoc. Il renseigne sur les états des collections des revues et leurs localisations. A terme, il sera intégré dans le portail Math et devra permettre d'accéder aux titres par voie électronique après une identification. Beaucoup de développements ont été faits depuis quelque temps pour qu'il puisse servir d'outil du plan de conservation partagée des mathématiques. Depuis très peu de temps, on peut récupérer automatiquement les notices du SUDOC à partir de l'identifiant du titre dans le Sudoc (appelé PPN), ou bien à partir de la base ISSN.

J.-L. Archimbaud confirme que MathDoc est d'accord pour faire tout pour établir un lien avec le SUDOC.

La direction du RNBM contactera le directeur de l'ABES, J. Kalfon, pour lui présenter le projet du PCMath. Il faut envisager de créer un groupe de travail avec des représentants du RNBM, de MathDoc et du CTLES pour suivre les évolutions d'un nouvel outil national, qui sera développé avec l'ABES (selon chap. III.2)

IV. Questions diverses :

a. Quelles sont les démarches pour rentrer dans le CFP ? Une relance sera faite au réseau RNBM avec l'explication des modalités d'intégration du CFP.

b. Proposition d'inviter Véronique de Kok

Dans un mail, J.L. Baraggioli propose d'inviter Véronique de Kok (MISTRD) aux réunions du CP. Les membres du CP sont d'accord. Elle aura un statut d'invitée permanente. F. Leinardi la contactera.

IV. Convention

Une version avec les modifications de la convention, proposées lors de cette réunion du CP, a été envoyée aux membres du CP.

Christoph Sorger, directeur de l'INSMI, ne s'est pas encore prononcé sur la question de la signature de la convention.

Les modifications à apporter à la convention ont été reprises dans une nouvelle version.

V. Prochaines étapes à mettre en œuvre :

Un premier corpus d'environ 30 -40 titres sera présenté aux journées du RNBM.

Le texte de la convention doit être validé par e-mail par le CP et soumis au service juridique du CNRS, avant d'être rendu public. Il ne pourra pas être présenté aux Journées du RNBM du 8 avril prochain.

Une réunion à l'INSMI (voir plus haut) sera organisée.